



Comité Régional de Normandie de Tir à l'Arc

Commission Sportive

(Cibles anglaises et Beursault)

Championnats régionaux individuels Tir Beursault

Règlement

Adopté par le Comité Directeur le 11/02/2017



- **Préambule :**

Le Comité Régional de Normandie organise tous les ans des championnats individuels pour le tir Beursault selon la même réglementation sportive que pour les championnats de France. Le mode de sélection est particulier à la Normandie.

- **Calendrier des championnats :**

Les championnats régionaux de Tir Beursault ont lieu chaque année à la mi-septembre (soit 2 semaines avant les Championnats de France) dans un département différent (*voir le calendrier des compétitions régionales*). Toutefois, le format de cette compétition est particulier car tous les scores réalisés en Normandie pendant la totalité de la saison estivale sont pris en compte dans le classement final. En dehors du club organisateur du championnat régional, tous les concours qualificatifs et les championnats départementaux doivent être achevés au plus tard une semaine avant le championnat régional.

- **Historique :**

Le tir beursault est la plus ancienne discipline pratiquée en France dans le respect des traditions. Elle se déroule en extérieur à une distance de 50 mètres sur un terrain appelé "jeu d'arc" ou "jardin d'arc".

Deux cibles ou "cartes" se font face et le tir se déroule alternativement sur l'une ou l'autre en 20 allers-retours ou "haltes". La difficulté vient souvent de l'adaptation à l'éclairage variable selon le sens du tir.

La première flèche est tirée depuis la butte maîtresse vers la butte d'attaque par tout le peloton à tour de rôle (4 à 6 tireurs qui tirent toujours dans le même ordre), puis les archers se rendent à l'autre extrémité, la butte d'attaque, pour le retour.

- **La cible et le tir :**

Les blasons, ou "cartes", font 45 cm de diamètre (pour la zone marquante) et sont constitués de 4 zones concentriques valant de 1 à 4 points de l'extérieur vers l'intérieur. Les cordons, à l'inverse de toutes les autres disciplines du tir à l'arc, sont défavorables (sauf pour le noir, la zone centrale valant 4 points). Le centre est placé à 1 mètre du sol.

La marque se compte en nombre d'honneurs, puis en nombre de points, puis au nombre de chapelets en cas d'égalité. Toute flèche marquante est un honneur, les flèches valant 3 ou 4 points sont des chapelets.

Les compétitions se déroulent sur 20 haltes soit 40 flèches. L'archer dispose d'une minute par flèche. Le score maximum est de 40 honneurs et 160 points. 2 haltes d'essai sont autorisées avant le début de la compétition.

Les archers tirent à des distances différentes selon leurs catégories :

Benjamin et Minime : 30 mètres, autres catégories : 50 mètres.

Les pieds de l'archer ne doivent pas dépasser le bord antérieur du pas de tir.

- **Catégories, armes et classements :**

Les catégories suivantes sont concernées (Hommes et Femmes) :

Benjamins à **Séniors 3** en arc classique - Classement par catégorie

Cadets à **Séniors 3** en arc à poulies - Classement par catégorie

Cadets à **Séniors 3** en arc droit - Classement scratch

- **Tenue - Comportement :**

- Chaque archer doit obligatoirement porter une tenue blanche ou une tenue de club.

- Tous les archers et leurs accompagnateurs, se doivent d'avoir un comportement sportif exemplaire, ne pas manifester ostensiblement ou bruyamment dans l'emprise du jardin d'arc pendant la durée de la compétition.

- Pour respecter les coutumes de ce tir traditionnel, surtout dans les structures dénommées "Compagnies", il est d'usage de prononcer la formule suivante avant le début des tirs : "Mesdames, messieurs les archers, je vous salue". Salut auxquels les assistants sont tenus de répondre.

- Il est interdit de fumer ou de vapoter sur le lieu de la compétition.

- **Planchers de qualifications pour le championnat de France :**

- En gras : nombre d'honneurs à réaliser (flèches marquantes)
- Derrière la barre de fraction : nombre de chapelets à obtenir

| | ARC CLASSIQUE | | ARC POULIES | | ARC DROIT | |
|-----------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|-----------|-----------|
| | Femme | Homme | Femme | Homme | Femme | Homme |
| Benjamins | 34 | 38 | | | | |
| Minimes | 36 | 40/12 | | | | |
| Cadets | 34 | 38 | 40 | 40/12 | | |
| Juniors | 35 | 39 | 40/12 | 40/15 | | |
| Seniors | 39 | 40/12 | 40/18 | 40/28 | 18 | 22 |
| Vétérans | 36 | 40 | 40/12 | 40/23 | | |
| Super Vétérans | 31 | 39 | 40 | 40/18 | | |

- **Récompenses :**

- La cérémonie protocolaire des podiums est organisée immédiatement après les derniers tirs et l'élaboration du classement.
- Les 3 premiers archers de chaque catégorie reçoivent une médaille du Comité Régional et le premier de chaque catégorie est déclaré Champion de Normandie.
- Les médailles régionales seront remises aux récipiendaires présents et en tenue blanche ou tenue de club lors de la cérémonie des podiums. Contrairement aux autres championnats régionaux, étant donné l'étalement de la compétition sur l'ensemble de la saison estivale, les absents peuvent être représentés et leur médaille sera remise à la personne mandatée. A défaut, les médailles seront distribuées au plus tard lors de l'Assemblée Générale Régionale suivante.

- **Date d'application :**

- Le présent règlement est applicable à partir du 1er mars 2017